

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical
du 23 octobre 2025 à la Mairie de Château-Ville-Vieille



Guillaume HENCK

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, le Conseil Syndical de l'**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE** de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le seize octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président.

PRESENTS : MOUTTE MICHEL, BERTHIER ROMAIN, JOUBERT LAURENT, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, MONNET CHRISTOPHE, HUMBERT ROGER, HAUBERT ISABELLE

ABSENTS : PONCET JEAN-LOUIS, MARTY PHILIPPE

SECRETAIRE DE SEANCE : JOUBERT LAURENT

VU et APPROUVÉ

GAP, le18 NOV.....2025

MEMBRES EN EXERCICE : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 8

Direction Départementale des Terroirs

ORDRE DU JOUR :

- Extension périmètre AFP – 5^{ème} phase (Souliers et Sommet Bucher).
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :

Projet extension 2025 du périmètre de l'AFP – Souliers et Sommet Bucher

Vu la délibération n°2025 - 57 du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille en date du 30 septembre 2025 donnant un accord de principe en vue de l'agrandissement du périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille et d'y intégrer les parcelles communales nommées ci-dessous ;

Vu le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille en date du 21 octobre 2025 ; Assemblée durant laquelle le projet d'extension de l'AFP 2025 a été approuvé à l'unanimité moins une voix ;

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical qu'en vue du projet d'extension du périmètre de l'AFP sur des parcelles communales, et après l'accord du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil Syndical doivent à présent donner leur accord.

Cette extension de 212 ha 71 a et 67 ca comprendrait les parcelles communales suivantes :

Section	N° de parcelles	Surfaces
Rive gauche du torrent de Souliers et plateau de Roue		
A	001 partie	1 ha 4380
A	003 partie	0 ha 7540
A	004	10 ha 8457
A	005 partie	7 ha 5930
A	007	5 ha 3840

A	008 partie	1 ha 1300
A	009 partie	0 ha 3990
B	621	0 ha 3440
B	624	0 ha 1040
B	689	0 ha 1850
B	693	0 ha 4848
B	696	0 ha 1860
B	742	2 ha 0797
B	760	2 ha 3045
C	002	8 ha 1240
C	005 partie	7 ha 0256
C	011	53 ha 1154
C	012	0 ha 8320
C	014	17 ha 8300
C	015	4 ha 6020
C	016	6 ha 1340
C	017	4 ha 8250
C	019	30 ha 5120
C	020	9 ha 9840
C	021	9 ha 3760
<i>TOTAL sections A, B et C</i>		<i>185 ha 5917</i>
Clos de Charmani��re		
P	135	0 ha 9120
P	136	1 ha 1480
P	137	1 ha 4430
P	138	7 ha 1650
P	139 partie	15 ha 0000
P	143	1 ha 4570
<i>TOTAL section P</i>		<i>27 ha 1250</i>
TOTAL		212 ha 7167

Il est    noter que l'extension ne d  p  ssant pas 7% de la surface actuelle de l'AFP, qui est de 3 052 ha 82 a 86 ca, la proc  dure d'extension est exempt  e d'enqu  te publique.

Le Conseil Syndical, apr  s en avoir d  lib  r   et vot      l'unanimit   ;

- **APPROUVE** l'expos   du Pr  sident.
- **DONNE** son approbation sur l'agrandissement du p  rim  tre de l'Association Fonci  re Pastorale de Ch  teau-Ville-Vieille et d'y int  grer les parcelles communales sus nomm  es.

Questions diverses

N  ant.

S  ance lev  e    22 heures.

JOUBERT LAURENT



*Michel Vaude
n. II*

**ASSOCIATION FONCIER PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE**